29/11/2005

Assemblée générale
AG/10426

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Assemblée générale
56e & 57e séances plénières
matin & après-midi

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LANCE LA PHASE INITIALE DU MÉCANISME DE NOTIFICATION ET D'ÉVALUATION SYSTÉMATIQUES DE L'ÉTAT DU MILIEU MARIN

Elle débat également de la situation en Afghanistan et de la question de Palestine

…

QUESTION DE PALESTINE

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/60/35)

Ce rapport porte sur la période allant du 7 octobre 2004 au 5 octobre 2005. Il est noté que l'année a été marquée par des promesses et des espoirs mais que les efforts visant à relancer le processus de paix dans le cadre de la Feuille de route ont été compliqués par l'évolution de la situation sur le terrain.

Dans ses conclusions, le Comité dit qu'il a été encouragé par le fait que la communauté internationale avait intensifié ses efforts, en particulier le Quatuor, mais aussi l'Égypte et la Jordanie, en vue de redynamiser la Feuille de route et de faciliter le dialogue entre les parties. Il réaffirme que ce document demeure la meilleure voie à suivre pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de la Palestine prévoyant deux États, Israël et la Palestine et se fondant sur les frontières de 1967.

Le Comité estime par ailleurs que son programme de réunions et conférences internationales contribue à attirer l'attention des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et de l'opinion sur des questions cruciales pour la promotion d'un règlement pacifique du conflit. Il souligne la contribution essentielle que lui apporte la Division de l'ONU des droits des Palestiniens dans l'exécution de son mandat et la mise en œuvre de son programme de travail. Il lui demande en conséquence de poursuivre les activités qui lui ont été prescrites, notamment les services d'appui fonctionnel, le programme de recherche, de suivi et de publications et ses autres activités informationnelles, y compris l'amélioration graphique du site Web sur la question de Palestine; le programme de formation annuel du personnel de l'Autorité palestinienne; et la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Comité espère que la Division continuera de mieux faire connaître la question de Palestine à la communauté internationale et d'apporter un appui aux droits du peuple palestinien et à un règlement pacifique de la question de Palestine. Il estime que le programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information a contribué pour une large part à informer les médias et

l'opinion publique sur les questions d'actualité. Il demande que le programme se poursuive, avec la souplesse nécessaire, requise par l'évolution de la situation relative à la question de Palestine.

Enfin, souhaitant contribuer à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles se trouve confronté le peuple palestinien et qui entravent le processus de paix, le Comité demande à tous les États de s'associer à cet effort et invite de nouveau l'Assemblée générale à reconnaître l'importance de son rôle et à reconfirmer son mandat à une majorité écrasante.

Rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/60/539)

Ce rapport, soumis en application de la résolution 59/31 de l'Assemblée générale, contient les réponses reçues du Président du Conseil de sécurité et des parties concernées aux notes verbales envoyées par le Secrétaire général conformément à la demande figurant au paragraphe 13 de ladite résolution. Il porte sur la période allant de septembre 2004 à septembre 2005. Ce rapport contient également deux notes verbales adressées respectivement par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et par l'Observateur permanent de la Palestineauprès de l'ONU.

Dans une note verbale datée du 4 août 2005, le représentant permanent d'Israël affirme que la violence dans la région résulte de la décision de la partie palestinienne d'abandonner les négociations de paix et de recourir à la violence et au terrorisme pour parvenir à ses fins. Dans celle adressée par l'Observateur permanent de la Palestine datée du 2 août 2005, ce dernier déclare que trente-huit ans après qu'Israël a occupé le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes, la condition préalable fondamentale, pour résoudre la question de Palestine et parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien basé sur la solution de deux États, reste le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967. Tous deux réaffirment cependant leur engagement à trouver un règlement pacifique au conflit.

Dans ses observations sur l'état actuel du conflit israélo-palestinien et sur les efforts menés au niveau international pour relancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement pacifique, le Secrétaire général estime que le moment favorable à une revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient, survenu au cours de cette dernière année, n'a pas disparu malgré les revers enregistrés. Il évoque notamment leretrait israélien de la bande de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie. Il rappelle que l'Organisation des Nations Unies, pour sa part, continuera à œuvrer pour une reprise du processus de paix et à s'efforcer de soulager les graves difficultés sociales et économiques que connaît le peuple palestinien. Il réaffirme en outre que la Feuille de route offre à Israël comme aux Palestiniens la meilleure formule pour dépasser le conflit et avancer vers la paix, la sécurité et la prospérité, soulignant que les efforts concertés de la communauté internationale sont nécessaires à l'appui de ce processus. Enfin, il rend hommage à Yasser Arafat, décédé le 11 novembre 2004.

Déclarations

M. JAN ELIASSON (Suède), Président de l'Assemblée générale, a affirmé que la solidarité faisait partie intégrante des responsabilités communes d'appui au processus de paix au Moyen-Orient. Il a déclaré que la communauté internationale ne devait pas ménager ses efforts pour aider le peuple palestinien et Israël à progresser sur la voie vers une paix durable et globale. La Feuille de route, appuyée par le Quatuor, nous donne à cet égard une base solide, a-t-il poursuivi. Il est essentiel que les Palestiniens et les Israéliens coopèrent dans la mesure du possible, a souligné le Président de l'Assemblée générale, précisant notamment que la violence et la terreur devaient cesser. Tout doit être fait pour atténuer les souffrances du peuple palestinien, a-t-il également affirmé.

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que le 29 novembre commémore la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, après une année marquée par des promesses et des espoirs, ainsi que par une évolution sur le terrain qui a compliqué davantage les efforts en vue de la reprise du processus politique pour la mise en œuvre de la Feuille de route. Il a salué la transition politique démocratique et pacifique en Palestine après le décès de Yasser Arafat, le 11 novembre 2004, et les engagements pris par Mahmoud Abbas et Ariel

Sharon lors du sommet de Charm el-Cheikh de février 2004. Le retrait israélien de la bande de Gaza et de quatre colonies de peuplement dans le nord de la Cisjordanie a constitué l'une des évolutions politiques les plus notables de ces dernières années, a-t-il poursuivi, demandant à Israël de donner des garanties concernant la circulation sans entrave des personnes et des biens en provenance et à destination de Gaza. À cet égard, il a salué les accords conclus le 15 novembre dernier entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Le Comité reste toutefois profondément préoccupé par l'intensification de l'expansion des colonies de peuplement dans d'autres parties de la Cisjordanie et par l'accélération de la construction du mur illégal dans le Territoire palestinien occupé, a indiqué son Président. Ces mesures, a-t-il souligné, constituent une violation du droit international et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il a exhorté le Gouvernement israélien à s'abstenir de toute action qui pourrait déstabiliser davantage la situation, et à améliorer la situation humanitaire des palestiniens, saluant les contributions financières substantielles annoncées par les donateurs internationaux en vue du redressement de la situation économique et sociale de Gaza à la suite du retrait israélien.

Il a également rappelé que le Comité estimait fermement que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à exercer sa responsabilité permanente sur la question de la Palestine. Conscient des critiques pesant sur les activités du Comité, M. Badji a rappelé que le seul but de ce dernier était de parvenir à une solution juste, globale et durable sur la question, déclarant qu'il permettait de mieux sensibiliser l'opinion publique internationale au sujet et de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien.

M. NASSER AL-KIDWA, Ministre des affaires étrangères de l'autorité palestinienne, a rappelé qu'il y a quelques semaines, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait célébré le trentième anniversaire de sa création par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette occasion, a-t-il dit, évoque la réalité tragique du peuple palestinien, qui voit toujours niés ses droits inaliénables, comme le droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, et ce, en raison de l'attitude d'Israël, par ses tentatives de colonisation de la terre palestinienne, et qui continue de défier la communauté internationale et le droit international. L'intervenant a demandé aux membres de la communauté internationale de continuer à fournir leur appui au peuple palestinien face à l'intransigeance d'Israël. La tâche de la communauté internationale est de véritablement faire cesser la colonisation de la terre palestinienne, a-t-il assuré. Israël continue d'implanter des colonies, malgré les dispositions du droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier celles du Conseil de sécurité, le processus de paix et les dispositions de la Feuille de route. De même, Israël continue d'ériger un mur de séparation, malgré l'avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) et les résolutions de l'Assemblée générale prises lors de sa dixième session d'urgence.

M. Al-Kidwa a rappelé qu'en septembre dernier, Israël avait appliqué son plan de désengagement de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie du Nord, ce qui, a-t-il dit, constitue un fait important et positif, qui pourrait ouvrir la voie à d'autres faits nouveaux positifs. Le plan de désengagement reste néanmoins unilatéral, a-t-il estimé, et Israël, dans le même temps, a causé d'importantes destructions dans des zones de colonies et laissé de nombreuses questions sans réponse. Les Palestiniens ont besoin d'une assistance urgente pour leur permettre de supporter les fardeaux additionnels dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, a-t-il poursuivi. Il est, selon lui, important d'avoir une possibilité réelle de revenir à la Feuille de route, en commençant par la mise en œuvre des accords de Charm el-Cheikh, y compris le retrait des villes et des régions vers les positions d'avant septembre 2000 et la libération des prisonniers et des détenus. L'intervenant a mis l'accent sur la nécessité de mettre un terme, dans tous les cas, aux activités de peuplement, à la construction du mur de séparation et aux autres activités israéliennes à Jérusalem. Les Palestiniens, a-t-il ajouté, ont besoin de l'aide de tous, y compris du Secrétariat des Nations Unies qui devrait, par exemple, mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale portant sur l'élaboration d'un registre des dommages causés par le mur. M. Al-Kidwa a réaffirmé la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, y compris les dernières attaques terroristes commises contre Amman. Nous devons tous convenir que le fait de viser des civils innocents, où que ce soit, à quelque moment que ce soit, constitue un acte terroriste condamnable contre lequel nous devons lutter, a-t-il déclaré. Il a fait valoir que le peuple palestinien, l'Autorité palestinienne et le leadership palestinien déploient des efforts énormes pour établir l'état de droit, construire les institutions et renforcer le tissu social. Évoquant les prochaines élections législatives, qui seront les deuxièmes du genre, il a souhaité mettre en garde contre

toute ingérence d'Israël ou d'une autre partie dans ce processus. Ces élections, a-t-il ajouté, devront se tenir sur tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

M. ABDULAZIZ NASSER AL-SHAMSI (Émirats arabes unis) a estimé que les résultats du retrait par Israël de Gaza et de la partie nord de la Cisjordanie ne sont pas ceux escomptés. Il a imputé ce fait aux obstacles dressés par les forces israéliennes qui contrôlent le secteur de Gaza et les points de contrôle et a cité la poursuite des activités liées aux colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que les violations quotidiennes des droits des Palestiniens. Les différents rapports continuent de démasquer les vraies intentions d'Israël en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans le Golan, a-t-il regretté en s'attardant, en particulier, sur les conséquences du mur de séparation. Le représentant a rappelé que ce sont les politiques dangereuses d'Israël qui ont alimenté la frustration et le désespoir parmi les peuples de la région et accru la violence, les tensions et l'instabilité. Il a donc souligné la responsabilité de la communauté internationale de trouver une solution à la cause palestinienne et a invité le Conseil de sécurité et le Quatuor à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à sa campagne hostile contre les Palestiniens et leur Autorité.

Le représentant a appelé la communauté internationale à forcer Israël à coordonner avec l'Autorité palestinienne son retrait des territoires de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, à démanteler les colonies de peuplement illégales et à détruire le mur de séparation. La communauté internationale doit aussi, a-t-il poursuivi, offrir la protection nécessaire au peuple palestinien, à ses institutions et à ses sites sacrés contre les tentatives israéliennes de changer leur identité religieuse. La communauté internationale doit fournir un appui politique, financier et moral à l'Autorité palestinienne. Le représentant a encore a estimé que la réforme du système de sécurité palestinien lui permettra d'assumer pleinement et efficacement ses responsabilités. Il a enfin appelé la communauté internationale à réaffirmer les principes fondamentaux de la Question de Palestine tels que stipulés dans les résolutions pertinentes de l'ONU qui sont d'ailleurs conformes à l'Initiative de paix arabe adoptée par le Sommet de Beyrouth en 2002.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a observé que la situation au Moyen-Orient traversait une phase délicate qui exigeait une attention soutenue de la communauté internationale afin de mettre un terme au conflit dans la région et d'atteindre une solution durable qui permette la libération de touts les territoires arabes occupés. Le représentant tunisien a rappelé que son pays avait toujours mis en garde sur les dangers que représenterait le non-respect de la Feuille de route, pouvant ainsi conduire à un retour en arrière. L'intransigeance d'Israël dans ses politiques contre le peuple palestinien et d'expansion du mur de séparation sont contre-productifs, a-t-il poursuivi, comme l'a rappelé l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Cette violence d'État commise par Israël suscite une contreviolence. Par conséquent, si nous souhaitons atteindre une paix juste et durable dans la région, il faut qu'Israël se retire sans condition du plateau du Golan syrien, conformément à toutes les résolutions adoptées.

Le retrait israélien de la bande de Gaza constitue un pas important conforme à la Feuille de route, mais des considérations internes ne doivent pas entraver le processus de paix, car la route vers la paix est longue et difficile et exige tous nos efforts, a estimé le représentant tunisien qui a mis en garde contre toute déclaration qui pourrait saper la confiance entre les deux parties. Nous attendons avec intérêts les efforts déployés par le Quatuor pour redynamiser la confiance et ouvrir la voie à des négociations de paix, afin de permettre aux Palestiniens de jouir pleinement de leurs droits, y compris celui d'avoir Jérusalem comme capitale. La Tunisie poursuivra ses efforts dans le cadre bilatéral et régional, a-t-il conclu, remerciant l'Organisation pour les efforts déployés au Proche-Orient.

Mme HAYATI ISMAIL (Malaisie) a reconnu que le chemin de la paix reste semé d'embûches. Pour les surmonter, elle a appelé à de la volonté politique de la part de toutes les parties. Elle s'est dite encouragée par la reprise du dialogue entre les dirigeants palestiniens et israéliens et par les efforts renouvelés du Quatuor. Elle a félicité l'Égypte et la Jordanie pour leur rôle dans la facilitation du processus de paix. Après avoir également loué le retrait d'Israël de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie, la représentante s'est catégoriquement opposée à l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Elle a, en revanche, salué la réouverture du point de passage de Rafah. La construction du mur de séparation, a-t-elle poursuivi, compromet gravement les perspectives d'une paix globale dans la région. Elle a appelé Israël à se conformer à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de la résolution pertinente de l'Assemblée générale. Elle a, en outre, jugé regrettable que le

Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'examiner la question spécifique du mur conformément aux fonctions et pouvoirs que lui attribue la Charte des Nations Unies.

La question de Palestine demeure en tête de l'ordre du jour du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). En sa qualité de Président du Mouvement et du sixième Sommet de l'OCI, la Malaisie a lancé plusieurs initiatives de haut niveau, a dit l'intervenante avant d'en décrire certaines. Il revient à Israël, a-t-elle conclu, de démontrer qu'il renonce à l'option militaire au profit d'une solution pacifique du conflit. À l'Autorité palestinienne, la représentante a demandé de poursuivre les efforts pour réformer les institutions pertinentes et améliorer l'appareil de sécurité.

M. MAGED ABDELFATTAH ABDELAZIZ (Égypte) a affirmé que la communauté internationale devrait accorder le même intérêt aux droits de l'homme des Palestiniens et des Israéliens. Le travail de la communauté internationale, a-t-il poursuivi, doit avoir pour objet de renforcer la sécurité des Palestiniens dans leurs territoires et de mettre un terme aux assassinats ciblés des activistes. L'ONU devrait, selon lui, utiliser le plus possible la Commission de consolidation de la paix, une fois qu'elle aura été créée, pour aider le peuple palestinien économiquement et socialement.

Le représentant a, par ailleurs, souligné que son pays appuyait fermement le rôle du Quatuor dans la mise en œuvre de la Feuille de route en vue de la négociation du statut final, et lancé un appel à Israël pour qu'il continue de se retirer de tous les territoires occupés afin de parvenir à l'objectif commun de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le retrait israélien devrait, selon lui, s'inscrire dans la mise en œuvre de la Feuille de route et devrait s'accompagner d'autres mesures de retrait, notamment de Jérusalem–Est et de tous les points de passage.

M. NIRUPAM SEN (Inde) a salué l'accord conclu récemment entre Israël et l'Autorité palestinienne concernant le point de frontière à Rafah et la création d'un port dans la bande de Gaza, estimant qu'il s'agit de développements significatifs qui permettront d'améliorer la vie et l'économie du peuple palestinien vivant dans la bande de Gaza. L'ouverture de la frontière à Rafah a créé l'espoir de progrès supplémentaires dans les efforts accomplis pour relancer le processus de paix, a-t-il affirmé, évoquant aussi la transition démocratique réussie cette année en Palestine comme un gage d'optimisme. Toutefois, il a rappelé que la situation humanitaire du peuple palestinien demeurait grave, notamment en raison des difficultés de circulation des personnes dans les territoires et de la poursuite de la construction du mur de séparation. Conformément à la Feuille de route, Israël a l'obligation de geler toute activité d'implantation, a-t-il déclaré, estimant que les actions israéliennes ne devaient pas menacer la paix en rendant plus difficile la création d'un État palestinien viable. Il a donc appelé Israël à respecter ses obligations juridiques telles qu'énoncées dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le représentant a rappelé qu'au cours de ces années, l'Inde assiste l'Autorité palestinienne par le biais de projets de développement et de renforcement des ressources humaines, dont la création des bibliothèques Jawaharlal Nehru et Mahatma Gandhi, dans la bande de Gaza. Au cours de la visite du Président Abbas en Inde, en mai 2005, a poursuivi le représentant, le Premier Ministre de l'Inde avait annoncé l'octroi d'une aide de 15 millions de dollars pour financer entre autres des hôpitaux, des centres pour les technologies de l'information et des écoles. Par ailleurs, le représentant a affirmé qu'il était de la responsabilité de l'Autorité palestinienne de prendre des mesures contre la violence, notamment en réformant ses services de sécurité. Il a rappelé que l'Inde assistait l'Autorité palestinienne dans ses projets de développement et rendu hommage à Yasser Arafat. Enfin, il a exhorté les Palestiniens et les Israéliens à faire un usage optimal des opportunités de ce nouveau départ, se félicitant de la pérennité de l'accord de cessez-le-feu conclu à Charm el-Cheikh, et appelant la communauté internationale à faire pression sur toutes les parties pour faire appliquer la Feuille de route. La vision d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable aux côtés d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues, est toujours valable, a-t-il ajouté, et peut-être plus réalisable aujourd'hui que jamais.

M. ABDALLAH BAALI (Algérie) a déclaré que le rapport du Comité rendait compte avec lucidité et impartialité de la situation tragique que continue de vivre le peuple palestinien dans sa patrie occupée par Israël, estimant vital que le Comité puisse poursuivre ses travaux conformément à son mandat. Pour véritablement marquer une rupture, le retrait israélien de Gaza doit s'inscrire dans le cadre de la

Feuille de route, a-t-il ajouté, faisant part des doutes sérieux de sa délégation quant aux réelles intentions israéliennes, suscités par la poursuite de la construction du mur de séparation et l'intensification de l'expansion de colonies de peuplement en Cisjordanie. Par ces mesures, Israël dessine une nouvelle cartographie des territoires occupés compromettant gravement les chances de la création d'un futur État, a-t-il déclaré.

Soulignant la profonde préoccupation de son pays concernant la dégradation de la situation humanitaire, économique et sociale dans les territoires occupés, le représentant a appelé le Conseil de sécurité à user de détermination pour obtenir le retrait inconditionnel d'Israël de l'ensemble des terres palestiniennes et arabes occupées, comme il l'a fait récemment pour obtenir le départ de troupes étrangères dans la région. Il a en outre exhorté la communauté internationale, représentée par le Quatuor, à s'impliquer davantage afin de parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient fondé sur le respect des résolutions du Conseil sur la question. Enfin, il a rappelé la conviction de l'Algérie que le conflit israélo-arabe ne saurait être résolu sans la fin de l'occupation israélienne et la renonciation à toutes les politiques tendant à attiser les passions et à hypothéquer le succès du processus de paix.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a rappelé que le débat de l'Assemblée générale sur la question de la Palestine se tenait en parallèle avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement et sa solidarité envers ce peuple. Il a ensuite dénoncé la poursuite des pratiques illégales de l'État israélien, telles que l'expansion du mur de séparation et la construction de nouvelles colonies qui sont, à son avis, la cause de la détérioration de la situation dans les territoires occupés. Ces deux facteurs sapent le droit principal du peuple palestinien à l'autodétermination, car l'occupation par définition, viole les droits de l'homme, a-t-il précisé.

Le représentant a par ailleurs déploré les violations du droit international et des résolutions de l'ONU par la partie israélienne, dont notamment, la poursuite de la colonisation israélienne des territoires palestiniens et arabes. M. Almansoor s'est félicité en revanche du retrait israélien de la bande de Gaza, le saluant comme un pas significatif de nature à réactiver les négociations de paix visant à créer un État palestinien vivant côte à côte pacifiquement avec Israël.

M. ABDULLAH ALSAIDI (Yémen) a affirmé que le débat d'aujourd'hui portait sur une question qui a des implications très graves à la fois sur le plan humanitaire et sur le plan de la sécurité. Les Palestiniens sont soit obligés de vivre dans des parties de leur territoire qui ont été détruites, soit forcés de se déplacer, a-t-il dit. Les pratiques israéliennes visent des communautés entières, a ajouté le représentant, notant qu'elles contribuaient à augmenter la paupérisation du peuple palestinien ainsi que ses souffrances, et ce, dans le but d'empêcher la mise en place d'éléments permettant la création d'un État viable.

Le représentant a ajouté que la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour mettre un terme à ces pratiques et exiger qu'Israël applique les résolutions pertinentes des Nations Unies, cesse le blocus imposé aux Palestiniens, ainsi que la construction d'un mur de séparation dans le territoire palestinien occupé et démantèle la partie déjà érigée. Il incombe également à la communauté internationale de rejeter toutes les mesures prises par Israël qui sont contraires au droit international, a souligné le représentant. Selon lui, il faut également trouver une solution juste au problème des réfugiés, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Il a, par ailleurs, félicité la Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, pour l'accord sur la liberté de circulation aux différents points de passage de Gaza, ainsi que le Quatuor pour les efforts qu'il a déployés.

Mme ILEANA NUÑEZ MORDOCHE (Cuba) a déclaré que Yasser Arafat était mort il y a un an sans voir son rêve et celui de son peuple d'un État palestinien indépendant réalisé, estimant que la situation actuelle dans tout le Proche-Orient était caractérisée par une instabilité persistante avec la poursuite des implantations de colonies en Cisjordanie, l'occupation étrangère de l'Iraq et les menaces qui pèsent sur la Syrie. Concernant la situation dans les territoires occupés, il est évident qu'un peuple tout entier est en train d'être massacré d'une manière flagrante, massive et systématique, a-t-elle ajouté, alors qu'Israël continue d'occuper illégalement de grandes parties de la Palestine, de la Syrie et du Liban. Cuba demande à nouveau l'application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur le sujet, a-t-elle

déclaré, dénonçant une obstruction continue de la part des États-Unis sur ce problème, en particulier en cinq ans d'administration républicaine, et la stagnation du Conseil qui en a découlé.

La représentante a affirmé que le récent retrait unilatéral par Israël de la bande de Gaza ne constituait pas le début de la fin de la politique de génocide appliquée par ce pays, qui continue, à ses yeux, d'être la Puissance occupante. Israël poursuit la construction illégale du mur, a-t-elle ajouté, séparant de nombreuses familles palestiniennes et empêchant la libre circulation. Elle a exhorté la communauté internationale et les Nations Unies à permettre aux Palestiniens d'avoir un État, considérant qu'il s'agissait là d'une dette de l'humanité envers un peuple héroïque. Soumis depuis 45 ans à un blocus de la part des États-Unis, Cuba est convaincu qu'aucun mur ni répression ne saurait éteindre l'aspiration du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance, a-t-elle déclaré, l'assurant de son soutien et demandant le retrait sans condition des territoires arabes occupés par Israël.

M. ABDEL BARI (Soudan) a affirmé que la tragédie palestinienne était devenue une tragédie pour l'humanité, estimant que l'attitude arrogante israélienne face au droit international et l'indulgence de la communauté internationale concouraient à encourager les brutalités dans les territoires occupés, en violation des résolutions internationales. Le représentant a ainsi dénoncé les pratiques illégales israéliennes, telles la destruction de maisons et la confiscation de terres palestiniennes, ainsi que la construction du mur de séparation malgré l'arrêt de la Cour internationale de Justice, qui demandait pourtant la suspension des travaux de construction. Il revient à l'ONU de faire respecter le droit international, a rappelé l'intervenant, mais on constate que la politique des deux poids deux mesures est appliquée dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

Après avoir dénoncé ce qu'il considère être le « silence honteux » de la communauté internationale face aux violations des principes du droit humanitaire, de la 4e Convention de Genève, de la Charte de l'ONU et d'autres accords, le représentant a estimé qu'il incombait à toutes les parties concernées d'obliger Israël à se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes occupées depuis le 4 juin 1967, y compris Jérusalem-Est. En conclusion, le représentant a appelé les États Membres à fournir d'urgence une assistance technique au peuple palestinien pour contribuer à réduire ses souffrances et lui permettre de reconstruire son économie.

M. ROBERT O'BRIEN (États-Unis) a affirmé que son pays demeurait fermement engagé en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les efforts des États-Unis, a-t-il dit, continuent de se concentrer sur l'élan à donner sur les questions économiques et de sécurité après le désengagement israélien de Gaza et du nord de la Cisjordanie afin de faire progresser la Feuille de route vers la réalisation de la vision du Président Bush d'une solution de deux États. Il a souligné que l'accord du 15 novembre sur le mouvement et l'accès entre Israël et la Palestine constituait un pas en avant. Pour la première fois depuis 1967, a-t-il précisé, les Palestiniens ont le contrôle des entrées et des sorties à partir de leur territoire par le biais du point de passage de Rafah. Le représentant a ajouté que toutes les parties avaient des obligations qu'elles devaient honorer pour parvenir à l'objectif de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le représentant a assuré que les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale ne reflétaient pas les complexités du conflit israélo-palestinien ni la nécessité pour les parties de prendre des mesures en faveur de l'objectif de la paix et de la sécurité à la fois des Israéliens et des Palestiniens. L'Assemblée générale est priée d'examiner les événements de la région à travers le prisme déformant des partis pris, a-t-il assuré, affirmant que les résolutions partiales telles que le texte dont l'Assemblée générale est actuellement saisie sapaient la capacité des Nations Unies à jouer un rôle constructif en faveur de la paix. Selon le représentant, le mandat de 1975 établissant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le mandat de 1977 créant la Division des droits palestiniens au sein du Secrétariat perpétuent une démarche partiale et inégale à l'égard du conflit au Moyen-Orient. Ces organes reflètent une vision révolue de la Guerre froide, a-t-il déclaré, ajoutant que l'Organisation devrait les éliminer et chercher les moyens de revitaliser les Nations Unies en tant que partenaire impartial dans la recherche de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens, engagées en faveur de la Feuille de route et de la réalisation de la vision de deux États. L'ONU, a-t-il poursuivi, doit examiner les mandats anciens, en particulier ceux du Comité et de la Division, avec un regard critique. Il a conclu son intervention en indiquant que les États-

Unis n'appuieraient pas ces projets de résolution déséquilibrés qui ne servent pas la cause de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens et a demandé aux autres États de retirer également leur soutien à ces textes.

M. ABDULLATIF SALLAM(Arabie saoudite) a déclaré que malgré les efforts internationaux, Israël persiste dans son refus de respecter ses engagements et crée de nouvelles rivalités sur le terrain pour entraver la reprise des négociations, dénonçant la poursuite des violences qui dissipent les chances d'arriver à la paix. Il a déploré particulièrement les pratiques brutales israéliennes à l'encontre du peuple palestinien, notamment la destruction des habitations, ainsi que l'arrogance israélienne, qui continue à ses yeux de défier les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il a estimé que seul le respect des résolutions prises par les Nations Unies pourrait éviter les manifestations de désespoir et de frustration dues aux sentiments d'injustice qui existent face à l'occupation israélienne.

Le représentant a par conséquent affirmé qu'il était très important de raviver le processus de paix au Proche-Orient sans pratiquer la politique des « deux poids, deux mesures ». Il a exhorté Israël à appliquer les différentes résolutions qui le concernent et à respecter le principe « terre contre paix », tout en démantelant le mur de séparation. Le retrait de la bande de Gaza est un premier pas qui en appelle d'autres, a-t-il ajouté, appelant à revenir aux frontières du 4 juin 1967 pour arriver à établir une paix globale, durable et juste dans la région.

Droit de réponse

L'Observateur de la Palestine a d'abord indiqué que sa délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole après l'intervention du Ministre palestinien des affaires étrangères, mais compte tenu des propos d'une autre délégation qui a demandé pendant le débat l'élimination du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat des Nations Unies, il entendait exercer son droit de réponse pour clarifier les choses. Il a fait remarquer que les programmes concernant la Palestine étaient examinés de manière démocratique, la volonté générale étant exprimée au sein de l'Assemblée générale. C'est cela qui fait que chaque année sont prolongés les programmes et les mandats du Comité pour trouver une solution à la question palestinienne, a noté l'orateur qui s'est par ailleurs dit surpris d'entendre que les résolutions de l'Assemblée générale préjugeaient d'un règlement du conflit au Moyen-Orient. Alors qu'on construit un mur, que la Puissance occupante opprime le peuple palestinien, et viole ses droits, peut-on parler de préjuger d'un règlement? Il a ensuite estimé que la position exprimée par cette délégation était sa position politique traditionnelle protégeant Israël de toutes les décisions de la communauté internationale et du droit international: c'est cela qui permet à Israël de ne pas honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il a considéré que la déclaration à laquelle il répondait était anti-palestinienne. Nous avons adopté une attitude très positive en organisant des réunions, un dialogue et en nous efforçant de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU et les dispositions de la Feuille de route, a-t-il conclu, tout en affirmant que sa délégation tendrait toujours la main vers ce pays de façon à ce qu'il joue un rôle juste dans la résolution du conflit.

* *** *